L'inscription de l'enfant aux différents temps périscolaires entrainent l'acceptation par la famille de l'ensemble des dispositions prévues par le présent règlement

Le présent règlement intérieur est remis lors de la constitution du dossier d'inscription par le Guichet Unique Enfance.

Il est en ligne sur le site de la Ville : https://saint-gilles.fr/et le Portail Famille. La Ville de Saint-Gilles se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur. En cas de modification, le nouveau règlement sera porté à la connaissance des usagers.



ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE ALP

de l'enfan	né Madame, Monsie : : t				•		_
Ƴ Atto de	este avoir pris conna mon enfant aux acc engage à en respect	issance du règlem ueils de loisirs pér	ent intérieur qu	ii m'a été remis l	ors de l'insc	riptic	on
				Fait à Sain	t-Gilles, le	/	/

Signature du représentant légal